

DECISION DU MAIRE N° 27-23

**Portant sur l'octroi d'une concession de case de columbarium
à Monsieur Claude FEZARD
dans le cimetière communal**

Case C - n° 12

Concession n° 2.294 du 30 mai 2020

durée 15 ans

Concessionnaire : Claude FEZARD

Nomenclature : 3.55

Nous, Maire de Lèves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-3 et L. 2223-13,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 19/20 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la décision du Maire numéro 03-22 en date du 10 janvier 2022 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par **Monsieur Claude FEZARD** domicilié à 28300 LÈVES, 7 avenue Marcel Proust, tendant à obtenir **une concession de case dans le columbarium d'une durée de 15 ans** à compter du **30 mai 2020** dans le cimetière communal de Lèves à l'effet d'y fonder une sépulture familiale.

DECIDONS

Article 1er : Il est décidé d'octroyer dans le cimetière communal, à **Monsieur Claude FEZARD**, la concession d'une case (0,50 x 0,50 x 0,40) d'une durée de **15 ans**, à compter du **30 mai 2020**, à l'effet d'y fonder la sépulture familiale.

Article 2ème : Cette concession est octroyée à titre de :

- ~~–concession nouvelle~~
- renouvellement de la concession n° 1.891 accordée le 30 mai 2005 expirant le 30 mai 2020 au profit de l'ensemble des titulaires de la concession
- ~~- conversion de la concession n° accordée le expirant le au profit de l'ensemble des titulaires de la concession.~~

Article 3ème : La concession est attribuée moyennant la somme totale de **460,00 Euros** payable immédiatement au receveur municipal.

Article 4ème : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5ème : Ampliation de la présente décision est effectuée auprès de :

- M. le Préfet d'Eure-et-Loir,
- M. Le Trésorier Principal de Chartres-Métropole,
- **M. Claude FEZARD**, concessionnaire.

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Notifié le _____
au concessionnaire,

Lèves, le 15 mai 2023
Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint en charge de l'État Civil,



M. Claude FEZARD.

M. Joël HOUVET.